

CERTIFICAT

FENETRES ALUMINIUM A RUPTURE DE PONT THERMIQUE
COULISSANTES

NEVA

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société **GIRAUD PRODUCTION**
17 HAMEAU RAMBERTON
PONT-TRAMBOUZE FR-69470 COURS LA VILLE

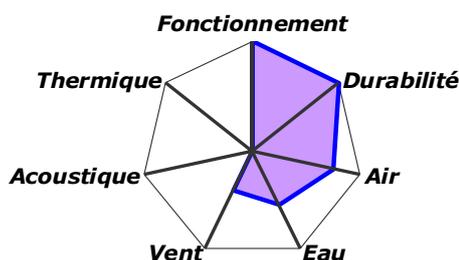
Usine de **PONT-TRAMBOUZE FR-69470 COURS LA VILLE**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES ALUMINIUM RPT et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 5074A-205-188 du 24 novembre 2020

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf>
pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES



Conformité au DTA :

- Profils Systèmes, Cuzco 712

Classement A*E*V* certifié :

- A*3 E*5B V*A2

■ Performances minimales

■ Performances maximales pouvant être atteintes

Ce certificat comporte 3 pages.

Contact CSTB :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Tél. : 01 64 68 84 45
E-mail : NF220@cstb.fr

Pour le CSTB
Pour le Président

Edwige PARISEL

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, sur la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon le modèle ci-dessous :



Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profilés assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.

Décision d'admission n° 5074A-205-188 du 24 novembre 2020
page 2

FABRICATIONS CERTIFIEES

Cette fiche précise les modèles de fenêtres et portes-fenêtres certifiées et leurs classements. Seules les fenêtres et portes-fenêtres conformes à la description et de dimensions au plus égales à celles indiquées ci-dessous doivent comporter les marques CERTIFIE CSTB CERTIFIED et NF ainsi que les classements attribués.

Les produits sont identifiés par le numéro de marquage : 205 - 188

1. MARQUE CERTIFIE CSTB CERTIFIED

1.1 Profilés

Conformes à ceux définis dans le Document Technique d'Application (DTA) :

- Profils Systèmes, Cuzco 712.

1.2 Vitrages isolants certifiés

L'épaisseur des vitrages est calculée selon les cas :

- si le site est connu, à partir de la pression du vent telle que définie dans le NF DTU 39 P4 ;
- si le site n'est pas connu, à partir de la pression du vent de 1200 Pa.

1.3 Quincaillerie

- Crémones : SOTRALU
- Organes de translation (chariots) : SOTRALU

1.4 Usinages de drainage spécifiques

Toutes les dispositions du DTA sont reprises par le fabricant et complétées par des usinages de drainage dormant de 6 x 25 mm sur le rail extérieur.

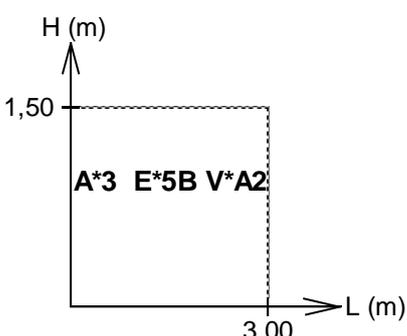
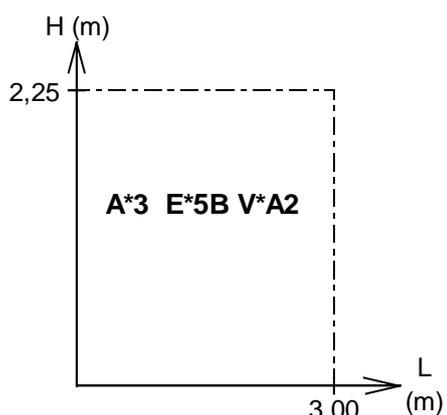
2. MARQUE NF

2.1 Fenêtres sans allège

Les fenêtres sont conçues pour satisfaire aux exigences prévues par le document FD DTU 36.5 P3, dans la limite des niveaux de classement certifiés et dans des situations pour lesquelles la **méthode A** de l'essai d'étanchéité à l'eau et/ou la **classe 3** pour l'essai de résistance au vent ne sont pas requises.

Les caractéristiques sont certifiées pour des fenêtres de dimensions :

- tableau pour des mises en œuvre en neuf ;
- passage pour des mises en œuvre en réhabilitation sur anciens dormants.

DIMENSIONS MAXIMALES DES FENÊTRES CERTIFIÉES POUR UN CLASSEMENT A*3 E*5B V*A2	
à 2 vantaux 2 rails	
<i>Coulissants</i>	
	
Montants centraux 312-312 + 312-312 (28 mm)	Montants centraux 312-312 + 312-332 (28 mm) Montants centraux 312-332 + 312-332 (28 mm)
Ces dimensions peuvent être étendues à des fenêtres dont la surface est inférieure ou égale à 1,5 fois la surface de base selon les conditions précisées au référentiel	